



EN LIGNE

SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL

GOUVERNANCE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

MISE EN ŒUVRE DES CONVENTIONS 155 ET 187

23 SEPTEMBRE – 22 NOVEMBRE 2024

Note d'information



Organisation
internationale
du Travail



Centre international de formation

INTRODUCTION

Selon les estimations de l'Organisation internationale du travail (OIT), chaque année, plus de 2 000 000 de travailleurs perdent la vie dans le monde à cause d'accidents et de maladies liés au travail. D'autres chiffres montrent que les travailleurs subissent plus de 250 millions d'accidents et que plus de 160 millions de travailleurs tombent malades chaque année en raison des risques professionnels. À cette tragédie humaine et sociale s'ajoutent les pertes économiques dues aux mauvaises conditions de travail et au nombre d'accidents et de maladies qui contribuent à la perte de plus de 4 % du produit intérieur brut mondial.

Le principe constitutionnel de l'OIT relatif à la protection de la sécurité et de la santé des travailleurs a été fermement réaffirmé en juin 2022, lorsque la Conférence internationale du Travail (CIT), lors de sa 110ème session, a adopté la résolution sur l'inclusion d'un environnement de travail sûr et sain au sein de l'OIT. Cadre des principes et droits fondamentaux au travail. Cette décision historique, exprimée et soutenue par les mandants tripartites de l'OIT, révèle un engagement collectif renouvelé en faveur de la protection de la vie et de la santé au travail. La résolution reconnaît la convention N°155 sur la sécurité et la santé des travailleurs de 1981, et la convention N°187 sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail de 2006, comme conventions fondamentales, les incorporant comme une cinquième catégorie de principes et droits fondamentaux à travail.

Tous les Membres, même s'ils n'ont pas ratifié ces deux conventions fondamentales en matière de sécurité et de santé au travail (SST), ont désormais l'obligation, découlant du fait même d'être membre de l'Organisation, de respecter, promouvoir et mettre en œuvre et conformément à la Constitution, les principes relatifs aux droits fondamentaux couverts par ces conventions, à savoir le droit à un environnement de travail sûr et sain.

Comme le démontrent les expériences réussies de nombreux pays, la convention N°155 et la recommandation N°164 fournissent des orientations utiles sur les principes (approche préventive, participation des partenaires sociaux, coordination institutionnelle, amélioration continue, etc.) et les actions (application de la loi, formation, promotion, collecte d'informations, etc.) qui pourraient accroître l'efficacité et l'impact sur l'amélioration des conditions de sécurité et santé au travail, réduisant ainsi les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Dans la recherche d'un environnement de travail sûr et sain pour tous les travailleurs, chaque pays doit développer un système national de SST efficace dans le cadre d'un effort de collaboration entre le gouvernement et les partenaires sociaux. Un tel système devrait comprendre plusieurs éléments, notamment la législation, les mécanismes d'assurance de la conformité, la formation et l'information, etc. Le système doit être continuellement amélioré grâce à la formulation et à la mise en œuvre de programmes nationaux de SST (programme à moyen terme de stratégies et d'activités visant à

améliorer la situation en matière de SST), comme le préconise la convention N°187 et la recommandation correspondante N°197, adoptées par l'OIT en 2006.

Le Centre international de formation de l'OIT, en collaboration avec le programme SST de l'OIT, organise ce cours à Turin pour familiariser les participants avec les directives et principes internationaux de l'OIT et l'expérience des programmes et systèmes nationaux de SST.

PROFIL DES PARTICIPANTS

Ce cours s'adresse aux :

- décideurs politiques, hauts fonctionnaires et conseillers des institutions gouvernementales en charge de la planification, de la mise en œuvre et de la gestion de la SST au niveau national;
- représentants des travailleurs et des employeurs impliqués dans le processus d'élaboration des politiques en matière de SST au niveau national.

Le programme peut également intéresser d'autres personnes telles que des chercheurs, formateurs ou consultants dans ce domaine.

OBJECTIFS

L'objectif général de ce cours est de renforcer la capacité de planification, de développement et de gestion des efforts nationaux visant à améliorer la SST. À l'issue de ce cours, les participants seront capables de :

- Expliquer les principes, concepts et expériences de l'OIT liés à l'administration nationale de la SST.
- Décrire les modèles organisationnels et opérationnels des pays sélectionnés pour l'administration nationale de SST.
- Analyser les besoins et les exigences de leurs pays respectifs pour une administration nationale efficace de la SST.
- Établir des conclusions et des recommandations sur la viabilité de l'application des approches et des expériences analysées à leurs contextes nationaux et institutionnels.
- Conseiller sur la formulation, l'application et l'évaluation des politiques, stratégies et programmes concernant la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

LANGUE

Le cours se déroulera en français.

CONTENUS

MODULES AUTOGUIDÉS

Les modules autoguidés du programme de formation de l'OIT sont les suivants :

Module 1: Approche stratégique de l'OIT en matière de sécurité et de santé au travail

Module 2: Introduction au système national de la sécurité et de la santé au travail

Module 3: Profil national de SST et analyse de la situation nationale en matière de SST

Module 4: Programmes nationaux de sécurité et de santé au travail

SESSIONS DE FORMATION VIA ZOOM

1. Un environnement sûr et sain: un principe et un droit fondamental au travail. Stratégie mondiale de l'OIT sur la sécurité et la santé au travail, conventions N°155 et N°187.
2. Gouvernance de la SST : principes, politiques et cadre décisionnel. Concepts: Politiques, systèmes, programmes et profils nationaux de SST. Composantes du système national de SST.
3. Législation SST : normes juridiques et techniques.
4. Inspection et promotion du respect de la législation SST.
5. Information et formation sur la SST. Sensibilisation et promotion de la culture SST.
6. Support technique et services sur SST aux entreprises.
7. Assurance accidents et maladies du travail. Collecte et analyse de données sur la situation nationale en matière de SST.
8. Préparation d'un profil national de SST. Établir des priorités.
9. Procédures pour formuler un programme national de SST.
10. Mise en œuvre et coordination des mécanismes de suivi et d'évaluation.

APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

Ce cours utilisera une plateforme d'apprentissage basée sur Internet et comportera deux phases. Lors de la phase préparatoire initiale, les participants doivent suivre 35 heures de modules autoguidés sur une plateforme numérique et doivent réussir un test à la fin de chaque module. La plateforme présentera également un centre de documentation qui contiendra des informations utiles aux participants sur les thèmes du cours, ainsi que quelques expériences nationales sélectionnées. Cette partie est une partie préparatoire visant à garantir que tous les participants aient un niveau de connaissance du sujet leur permettant de bénéficier davantage de la deuxième phase des sessions de formation en ligne.

Au cours de la deuxième phase, des experts en la matière organiseront des sessions de formation et des exercices en ligne et les participants auront l'occasion d'interagir avec eux pour poser des questions et fournir des commentaires. Les présentations et le matériel utilisé seront également téléchargés sur la plateforme. Les participants passeront un test final pour recevoir le certificat d'apprentissage.

Le processus d'apprentissage sera suivi en permanence tout au long du cours par le coordinateur du cours. A la fin du cours, un questionnaire d'évaluation individuel sera utilisé pour permettre aux participants d'exprimer leur niveau de satisfaction et leur avis sur la formation.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le coût de la participation, s'élève à **1.340 euros** payables à l'avance par le participant ou son organisme de parrainage. Ce montant couvre les frais didactiques y compris l'utilisation des dispositifs de formation et des services de soutien, le matériel de formation.

Les demandes de participation au cours doivent être faites en ligne sur la page web suivante au plus tard le **30 Août 2024**: <https://oarf2.itcilo.org/MIF/A9717214/fr>

Le formulaire de candidature dûment rempli doit être accompagné d'une lettre d'engagement de l'institution de parrainage indiquant comment le/la participante sera financé(e).

Après cette date, le cours et les candidats sélectionnés seront confirmés et les instructions et les références de paiement seront fournies.

Vous pouvez consulter la politique de paiement, d'annulation et de remboursement de notre Centre sur le site suivant : <https://www.itcilo.org/fr/applications-payments-cancellation>

DÉSISTEMENT, ANNULATION ET REMBOURSEMENT (COURS RÉGULIERS)

Si un participant accepté ne souhaite plus ou est dans l'incapacité de participer à l'activité, il peut s'inscrire directement à un autre cours ou se faire remplacer par un autre participant. Il doit toutefois en aviser le Centre par écrit au moins 14 jours avant la date de début de l'activité. L'annulation de la participation à un cours régulier entraînera les pénalités suivantes:

- 14 jours ou plus avant la date de début du cours: pas de pénalité, remboursement à 100% du montant payé moins les frais bancaires applicables
- de 8 à 13 jours avant la date de début du cours: pénalité de 50%, remboursement de 50% du montant payé moins les frais bancaires applicables
- 7 jours ou moins avant la date de début du cours: pénalité de 100% du montant payé.

INFOS

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS VEUILLEZ CONTACTER

Centre international de formation de l'OIT

Programme de Protection sociale, gouvernance et tripartisme (SPGT)
Viale Maestri del Lavoro, 10
10127 Turin, Italie

M. Félix Martín Daza
Coordinateur d'activités
T +39 011 693 6576
spgt@itcilo.org
f.martin@itcilo.org



SCANNEZ LE CODE QR
OU VISITEZ

bit.ly/3G8ssub

CODE DE L'ACTIVITE: A9717214